

**Conditions générales du service de baby-sitting  
de la Croix-Rouge Suisse, canton de Bâle-Ville (SRK BS)**

|                                  |           |          |
|----------------------------------|-----------|----------|
| Cotisation de membre par famille | CHF 60.-- | par an   |
| Droit d'admission                | CHF 50.-- | (unique) |

Le service de baby-sitting est réservé aux membres de la SRK BS.

L'admission à la SRK BS s'effectue par écrit à l'aide du formulaire d'inscription. Une fois inscrite, la famille reçoit une facture pour le paiement de ses cotisations. Cette facture est payable avant la première demande.

**Barème indicatif de rémunération du/de la baby-sitter**

| <b>Durée d'intervention</b> | <b>1 à 2 enfants</b>                   | <b>dès 3 enfants</b> | <b>dès 5 enfants</b> |         |
|-----------------------------|----------------------------------------|----------------------|----------------------|---------|
| Adolescents                 | 13.00-07.00 heures CHF 8.--            | CHF 12.--            | CHF 16.--            | l'heure |
|                             | 07.00-13.00 heures CHF 10.--           | CHF 15.--            | CHF 20.--            | l'heure |
| Adultes                     | 13.00-07.00 heures CHF 12.--           | CHF 18.--            | CHF 24.--            | l'heure |
|                             | 07.00-13.00 heures CHF 14.--           | CHF 21.--            | CHF 28.--            | l'heure |
| Nuitée                      | 19.00-07.00 heures CHF 80.-- (forfait) |                      |                      |         |

En plus de cette rémunération, le/la baby-sitter reçoit une indemnité de déplacement de CHF 5.-- .

- La rémunération est versée après chaque intervention **directement** à la baby-sitter.
- Si les transports publics ne sont plus en service, la famille doit accompagner le/la baby-sitter chez lui/elle (taxi, voiture).
- Après 22.00 heures, tout(e) baby-sitter mineur(e) doit être accompagné(e) chez lui/elle (tram, voiture ou taxi). Les frais de transport occasionnés sont à la charge de la famille.
- La SRK BS met à disposition des baby-sitters ayant suivi la formation de baby-sitting de la SRK. L'âge minimum des baby-sitters de la SRK BS est de 14 ans. L'âge maximum est de 70 ans.
- Les demandes d'intervention doivent être formulées à la SRK BS au moins 2 jours ouvrables au préalable (du lundi au vendredi de 8.00 à 12.00 et de 13.30 à 16.00 heures).
- En cas d'annulation d'une intervention demandée, la SRK BS prélève des frais de gestion de CHF 25.-- . Ce montant doit être réglé par virement dans un délai d'une semaine.
- Les familles peuvent bénéficier du service de baby-sitting jusqu'à hauteur de 200 heures par an au maximum.
- La SRK Bâle-Ville ne délivre aucun certificat fiscal pour les interventions de baby-sitting.

**Assurance**

- Tous les baby-sitters de la SRK BS bénéficient d'une assurance responsabilité civile pendant l'intervention effectuée (franchise de CHF 100.--). En outre, les baby-sitters sont affiliés à l'assurance-accident collective. Cette assurance inclut les soins médicaux complémentaires à la caisse de maladie du titulaire et une indemnité allant jusqu'à CHF 50'000.-- en cas d'invalidité et de CHF 10'000.-- en cas de décès. Les enfants objets de l'intervention bénéficient de l'assurance-accident dans les mêmes conditions.
- Le baby-sitter n'est pas couvert par l'assurance-maladie, aucune demande de dédommagement ne peut être déposée.
- Toute demande d'intervention formulée directement par la famille auprès du/de la baby-sitter doit être signalée par le/la baby-sitter à la SRK BS pour les besoins de la couverture d'assurance.

Croix-Rouge suisse  
association cantonale bâloise  
Bruderholzstrasse 20, 4053 Bâle  
Tel. 061 319 56 56 ( 8.00 - 12.00 / 13.30 - 16.00 h)  
Fax 061 319 56 57  
Compte de chèques postaux: 40-33189-3  
E-mail babysitting@srk-basel.ch

## Formule d'inscription

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ C.P./Localité: \_\_\_\_\_

Tel.privé: \_\_\_\_\_ Tel.travail: \_\_\_\_\_

Citoyen/Citoyenne de: \_\_\_\_\_ Depuis quand en Suisse: \_\_\_\_\_

Enfant(s) Nom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_

Allergies déclarées ou infirmités: \_\_\_\_\_

Animal domestique, espèce: \_\_\_\_\_

Transports en commun: \_\_\_\_\_ Station: \_\_\_\_\_

Tram/Bus N°: \_\_\_\_\_

Autre: \_\_\_\_\_

Je suis membre de la Croix-Rouge suisse, association cantonale bâloise:

Demande d'inscription comme nouveau membre:

Observations: \_\_\_\_\_

Je confirme avoir pris connaissance des conditions de service baby-sitting de la Croix-Rouge suisse, association cantonale bâloise et les reconnais comme faisant foi.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Cette formule d'inscription est pensée comme votre inscription; nous vous prions de la renvoyer.

association cantonale bâloise

Bruderholzstrasse 20, 4053 Bâle

Tel. 061 319 56 56 (8.00 - 12.00 / 13.30 - 17.00)

Fax 061 319 56 57

E-mail babysitting@srk-basel.ch

## **Obligations des baby-sitters**

**Les baby-sitters s`engagent aux tâches suivantes, conformément aux cours suivis:**

- Garde et occupation adéquate des enfants.
- Changement de langes, préparation de repas et de biberons, donner à manger.
- Surveillance du sommeil des enfants confiés.

**Les baby-sitters s`engagent à:**

- Confirmer l`engagement par téléphone le jour même auprès de la famille.
- Ne jamais introduire de tierce personne, ni ami ni parenté au domicile de l`employeur sans son accord.
- Observer la discrétion la plus absolue.
- Se tenir au tarif fixé par la CRS BS.
- En cas d`empêchement informer immédiatement la famille et la CRS BS (Tel. 061 319 56 56).
- Si une famille engage directement un/une baby-sitter, on doit annoncer l`engagement à la CRS BS; pour raisons d`assurance.
- S`il y a eu des événements particuliers, le/la baby-sitter en informera les parents à leur retour.  
En cas de difficulté quelconque, le/la baby-sitter s`adresse tout de suite à la CRS BS.